



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL de la commune de Gisy Les Nobles

**du 10 juillet 2025
sur convocation du 1^{er} juillet 2025**

L'an 2025, le jeudi dix juillet à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Etaient présents : MMES et MM. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, FLEURY Aliète, MENEREAU Jacky, POUTHÉ Christophe, VIARD Benjamin et RAVANEL Marie-Paule.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : MOROUS Christian à FERRIERE Stéphanie, NICOLAU Sylvie à DUMAIRE Chantal.

Absent : SALMON Bryan, STENUIT Bernard.

Est nommée secrétaire de séance : FINELLI Alexandre

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation du procès-verbal du 4 juin 2025,
3. Finance - Décision modificative n°1 assainissement,
4. Finance - Répartition des dépenses départ en retraite Mme FINELLI,
5. Finance - Convention SDEY travaux rue de la Cloix et
rue du Bardeau,
6. Questions diverses,
7. Informations diverses.

1) Désignation du secrétaire de séance,

Monsieur FINELLI Alexandre est désigné secrétaire de séance.

2) Approbation du compte-rendu du 04 juin 2025

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité sans observations particulières.

3) Finance – Décision modificative N°1 assainissement

Délibération n° 2025-30

Monsieur le Maire expose que suite à la mise en place de la redevance « Performance des systèmes d'assainissement collectif » à compter du 1^{er} janvier 2025, il faut mandater sur l'exercice 2025 la redevance de modernisation du réseau 2024 et de ce fait inscrire au compte budgétaire correspondant le montant de cette redevance. La décision modificative est proposée comme suit :

Section de fonctionnement

D 611 Sous-générale	- 3 471.00 euros
D 706129 Revers. ag. eau redev. Moder.réseaux coll.	+ 3 471.00 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide d'appliquer la décision modificative n°1 sur le budget assainissement.

4) Finance - Répartition des dépenses départ en retraite Mme FINELLI Délibération 2025-31

Monsieur le Maire expose que suite au départ en retraite de Mme FINELLI, il a été convenu entre les 3 collectivités d'accueil (communes de Gisy les Nobles, d'Évry et le SIVOS d'Évry/Gisy Les Nobles) que le cadeau de départ ainsi que les frais du pot de départ seraient divisés en 3 sachant que la commune de Gisy Les Nobles a été l'organisatrice financière.

Après avoir acquitté les factures afférentes aux dépenses du cadeau et du vin d'honneur, il est nécessaire de faire un appel de participation au SIVOS d'Évry/Gisy Les Nobles et à la commune d'Évry.

Considérant que le prix du cadeau s'élève à 433.01 euros et le montant des frais de réception s'élève à : 382.28 euros, le coût total est de : 815.29 euros.

Le maire propose de demander à chacune des autres collectivités la somme de : 271.76 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer la répartition des frais relatifs au départ en retraite de Mme FINELLI et d'émettre un titre de 271.76 euros au SIVOS et à la commune d'Évry.

5) Finance - Convention SDEY travaux rue de la Cloix et rue du Bardeau

Délibération 2025-32

Monsieur le Maire expose que suite à une demande d'ENEDIS pour renforcer le réseau électrique de la rue de la Cloix et de la rue du Bardeau, il est nécessaire de conventionner avec le Syndicat Départemental des Énergies de l'Yonne (SDEY), responsable des travaux. Ces derniers comprendront l'enfouissement du réseau électrique, de la fibre optique, de l'ADSL des deux rues et le changement des candélabres.

Ces travaux d'enfouissement du réseau électrique seront à la charge du SDEY. Une partie de l'éclairage public ainsi que l'enfouissement du réseau de télécommunication (fibre et ADSL) restent à la charge de la commune.

Les travaux de renforcement et d'enfouissement des deux rues s'élèvent à 384 554.45 € HT.

Le coût pour la commune de l'éclairage public est de 5 364.01 €.

Celui de l'enfouissement et du cablage du réseau télécom (fibre, ADSL) est de 49 283.01 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de signer la convention de renforcement avec le SDEY pour l'enfouissement des réseaux électrique et de télécommunication des rues de la Cloix et du Bardeau, accepte les montants de répartition des charges de la convention, autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à la présente décision.

6) Questions diverses

→ Délibération 2025-33 Le Maire signale qu'il est nécessaire de reprendre la délibération n°2025-20 visée en date du 03/06/2025 concernant la répartition des charges de fonctionnement de la station d'épuration puisqu'il y a eu une erreur d'inversion d'un montant :

Les montants à prendre en compte sont bien :

- Pour Gisy les Nobles : **9 356.42** euros
- Pour Evry : **18 218.16** euros au lieu de 18 128.16 euros.

→ Le Maire a été invité à une réunion de préparation d'une manifestation à l'aérodrome par l'aéro-club de Sens avec la commune de Michery et la CCYN. Il s'agit de connaître les avis des communes sur le TOUR AERIEN des JEUNES PILOTES (TAJP). Cette manifestation est un rallye national et l'aéro-club de Sens souhaite postuler pour être une étape dans ce tour de France auprès de la fédération Française de l'aviation. Cette étape se ferait sur 2 jours dans la 2^{ème} quinzaine du mois de juillet 2026.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

7) Informations diverses

→ Le Maire annonce aux membres du conseil qu'il a RDV avec M SYLVESTRE, maire de Cuy et M LETEUR de l'ATD pour finaliser le déroulement de la procédure des travaux de voirie le vendredi 18 juillet en mairie de CUY,

→ L'AFM TELETHON a envoyé une lettre de remerciements pour la subvention communale,

→ 130 personnes se sont inscrites au repas républicain du lundi 14 juillet,

→ l'association « SOS patrimoine » demande à la commune si elle veut bien mettre à disposition la halle du 19 gde rue pour leur rallye le dimanche 28 septembre 2025. Le conseil donne son accord,

→ M FINELLI rappelle la manifestation « ville à joie » le mercredi 30 juillet 2025 et propose d'animer cette dernière avec un groupe musical. Mme CARQUIN comme le maire vont se renseigner,

→ M VIARD signale que la circulation avec les engins agricoles est difficile dans la rue de la volée du pigeon blanc si les véhicules ne stationnent pas sur le trottoir. Le maire diffusera cette remarque à l'ATD,

→ le maire signale que la remplaçante de Mme LEMETAYER qui devait prendre son poste au 1^{er} septembre s'est désistée. Il est en contact régulièrement avec le Centre de Gestion pour trouver un (e) secrétaire de mairie avec la spécificité de comptable. Il a envoyé cette demande à toutes les mairies de la CCYN.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

Fait à Gisy les Nobles, le 11 juillet 2025

Le secrétaire de séance

Le Maire

Alexandre FINELLI

Patrick BABOUHOT